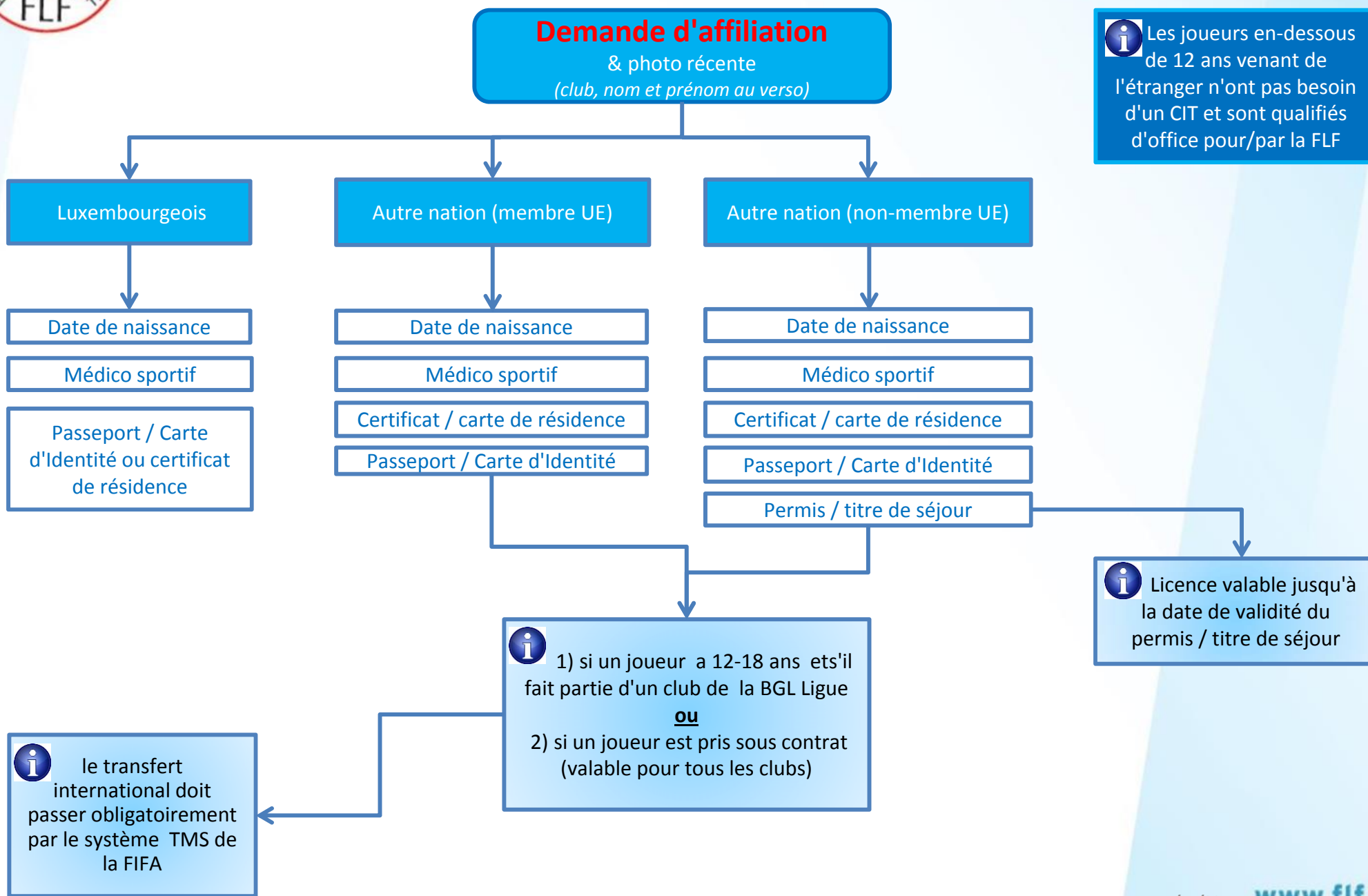




Demande d'affiliation – diverses procédures

v.01 – du 17/11/2014



i Les joueurs en-dessous de 12 ans venant de l'étranger n'ont pas besoin d'un CIT et sont qualifiés d'office pour/par la FLF

i Licence valable jusqu'à la date de validité du permis / titre de séjour

i le transfert international doit passer obligatoirement par le système TMS de la FIFA